



Création société cloisonnée de mon statut

Par **Glenn**, le **12/10/2009** à **12:20**

Bonjour,

Je souhaite créer une entreprise et m'y impliquer quotidiennement. Je ne veux pas que la création de cette structure interfère avec mon statut actuel (salarié) ou futur (chômage). Je veux pouvoir conserver mon emploi principal (salarié) ou bénéficier de l'intégralité de mes indemnités chômage en cas de licenciement (auto-entrepreneur incompatible).

Comment m'impliquer dans cette future entreprise sans que cela n'impacte mon statut légitime, surtout s'il évolue vers le chômage.

PS : je n'ai personne de confiance qui soit à la retraite dans mon entourage.

Merci infiniment pour votre éclairage,
Cordialement,

Glenn